
Approches sociales et culturelles des élites urbaines

Les milieux échevinaux de Nancy et Luxembourg aux XIVe et XVe siècles. Bilan provisoire d'une recherche en cours

Jean-Luc Fray

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/6933>

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1996

Pagination : 5-24

ISBN : 2-84516-095-X

ISSN : 1266-6726

Référence électronique

Jean-Luc Fray, « Approches sociales et culturelles des élites urbaines », *Siècles* [En ligne], 3 | 1996, mis en ligne le 04 juillet 2020, consulté le 06 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/6933>

Ce document a été généré automatiquement le 6 juillet 2020.

Tous droits réservés

Approches sociales et culturelles des élites urbaines

Les milieux échevinaux de Nancy et Luxembourg aux XIVe et XVe siècles. Bilan provisoire d'une recherche en cours

Jean-Luc Fray

- 1 Le propos, comparatiste et non pas relationnel¹, se place dans l'une des perspectives de recherche dessinées par la conférence inaugurale du Professeur Geoffrey Crossyck : l'histoire comparée des milieux dirigeants municipaux. Il concerne plus particulièrement ici les élites dirigeantes « municipales » de deux villes moyennes, résidences princières et capitales d'états territoriaux dans les derniers siècles du Moyen Âge : Nancy et Luxembourg, deux villes des marches occidentales du Saint-Empire, sises de part et d'autre de la frontière linguistique qui sépare les langues romanes des langues germaniques...
- 2 La présente recherche s'appuie essentiellement sur le matériel rassemblé dans les deux ouvrages suivants :
 - Michel Pauly, *Luxemburg im späten Mittelalter, Verfassung und politische Führungsschicht der Stadt Luxemburg im 13-15. Jahrhundert*, Dissertation doctorale (Université de Trêves) sous la direction du Pr. Franz Irsigler, 1990, éditée à Luxembourg en 1992² ;
 - Jean-Luc Fray, *Nancy-le-Duc, Essor d'une capitale princièrre dans les deux derniers siècles du Moyen Âge*, Thèse de troisième cycle, (Université de Nancy II) sous la direction du Pr. Michel Parisse, 1983, éditée à Nancy en 1986³.

La région nancéienne au début du XIVe siècle



J.-L. Fray, *Nancy-le-Duc. Essor d'une résidence princière dans les deux derniers siècles du Moyen Âge*, Nancy, Société Thierry Alix, 1986, p. 79

Nancy à l'aube du XVe siècle

1) Rues :

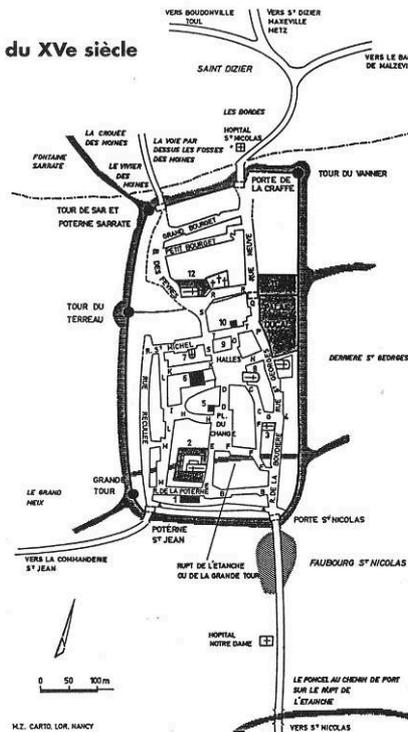
- AA Rue derrière la Poterne ou rue Callebray.
 BB Rue Monseigneur-de-Richardménil ou rue Monseigneur-Renaud de Nancy.
 CC Rue derrière Saint-Evre.
 DD Montée au Change ou rue menant au Change.
 EE Rue du Chastel.
 FF Rue qui va au Chastel.
 G Rue de la Fontaine-le-Bailli, rue le Bailli-Siminin, rue de la Fontaine-Saint-Julien.
 HH Rue du Change.
 II Rue des Etuves.
 KK Rue de la Mesclerie.
 LL Rue Naxon.
 MM Rue Warnequel.
 N Ruelle par où on va à l'hôtel Monseigneur le Duc.
 O Rue de la Lormerie.
 P Rue devant l'hôtel Monseigneur le Duc.
 Q Près de la porte Sacrée.
 RR Le fossé aux chevaux.
 SS Rue par où on va au prieuré.
 TT Rue du four sacré.

2) Monuments :

- 1 La grande maison de Herman de Rosières et Jean de Frény.
- 2 Les Prêcheresses.
- 3 Hôpital Saint-Julien.
- 4 Fontaine le bailli, fontaine Saint-Julien.
- 5 Le Change.
- 6 La Mesclerie (boucherie).
- 7 Chapelle collégiale St-Michel.
- 8 Eglise paroissiale Saint-Evre.
- 9 La halle.
- 10 Le four sacré.
- 11 Ecuries et communs du palais et nouvelles constructions de Charles II.
- 12 Prieuré Notre-Dame et cimetière du Terreau.

Ce plan a été réalisé à partir de plans parus dans Chr. PFISTER H.N., p. 690 H.N.T., p. 69 et 97, et J.M. PIERRON, *Études...*, fasc. II, p. 123. Leurs indications ont été complétées et rectifiées à partir des sources disponibles.

J.-L. FRAY, *Nancy-le-Duc*, Nancy, 1986 (Société Thierry Alix), p. 92-93.



J.-L. Fray, *Nancy-le-Duc. Essor d'une résidence princière dans les deux derniers siècles du Moyen Âge*, Nancy, Société Thierry Alix, 1986, p. 92-93

Présentation des deux organismes urbains

- 3 Les deux localités appartiennent toutes deux au second réseau urbain de l'Occident, celui que la féodalisation des pouvoirs a fait émerger aux portes d'une forteresse ou d'un château aux alentours de l'an Mil : Luxembourg a solennellement fêté en 1963 le millénaire de la fondation du *castrum Luzleburc* par le comte Sigefroy ; pour Nancy, on ne dispose pas d'une datation aussi précise ni aussi directe, mais la première mention d'un avoué-châtelain au service des ducs de Lorraine date de 1063 et permet de rapporter la construction de la forteresse au moins aux débuts du règne du duc Gérard (1048-1070).
- 4 Autour de chacune des deux forteresses, une agglomération, elle-même fortifiée, se développe dès les XIe et XIIe siècles : les *burgenses* de Luxembourg sont mentionnés en 1176, le terme de *cives* leur est déjà appliqué dans un texte de dix ans antérieur. Historiens des textes et archéologues s'unissent pour considérer que la première enceinte urbaine (5 ha) pourrait dater du milieu du XIe siècle, la seconde beaucoup plus considérable (22 ha) des années 1325-1340 ; l'apparition du sceau urbain date de 1227 et la ville reçoit de la comtesse Ermengarde sa charte d'affranchissement en 1244.
- 5 Vers 1090-1095, le duc Thierry II (1070-1115) fonde à Nancy un prieuré dédié à Notre-Dame et dépendant de l'abbaye bénédictine bourguignonne de Molesmes. Vers 1111-1115 apparaît la première mention de la fortification de la petite ville (« *oppidum et castrum* ») ; en 1122, pour la première fois, un acte ducal est daté de Nancy et la monnaie ducale y est frappée régulièrement à partir du milieu du XIIe siècle. Le dux

Lotharingorum ou *dux Lotharingie* est parfois dénommé aussi *dux Nancei* au XIIe siècle. Au XIIIe siècle, les longs règnes de Mathieu II (1220-1251) et Ferry III (1251-1303) permettent à la petite bourgade de devenir le chef-lieu d'un vaste territoire ducal représentant le tiers – méridional et oriental – de la Lorraine actuelle, un territoire d'ailleurs traversé par la frontière linguistique : la moitié du duché est germanophone.

- 6 En mai 1339, le duc Raoul (1329-1346) fonde à Nancy un chapitre collégial, dont l'église, dédiée à saint Georges, est destinée à devenir la nécropole unique de la famille ducale, dont les tombeaux étaient jusque-là dispersés ; la collégiale devint vite le centre d'impulsion d'un véritable culte dynastique et le centre de ralliement de la confrérie des bourgeois nancéiens, mais aussi des confréries de métiers du duché tout entier. Peu avant, en 1336, était apparue la première mention du collège des échevins nancéiens, tribunal dont la compétence d'appel ne devait cesser au cours des siècles suivants de s'élargir, d'abord à toute la prévôté de Nancy, puis au bailliage et enfin, à la fin du XVe siècle, au duché tout entier.
- 7 L'étendue du périmètre urbain nancéen était encore cependant très modeste et n'englobait guère qu'une dizaine d'hectares vers 1330, seize à la fin du Moyen Âge, lieu de vie d'une population que les premiers documents fiscaux (1420), puis les suivants, permettent d'estimer à 2000 habitants environ en 1420, autour de 2 500-3 000 à la fin du XVe siècle, plus de 6000 au milieu du XVIe...
- 8 Plus précoce d'un siècle quant à l'émergence de la localité dans les sources écrites, Luxembourg conservera sur Nancy une certaine « avance », observable à travers l'évolution chronologique des fonctions urbaines et de l'équipement urbain. Mesuré à l'aune des « critères de centralité » (c'est-à-dire en privilégiant ce qui, dans ces fonctions urbaines, traduit le rayonnement, l'attractivité, l'influence, le pouvoir de commandement de la ville en cause sur la campagne et sur le reste du réseau urbain régional), les deux villes évoluent à peu près parallèlement, Luxembourg conservant cependant, et presque jusqu'à la fin du XVe siècle, un certain avantage. Ainsi la population urbaine de Luxembourg est-elle décomptée à hauteur de 914 feux (environ 5 000 hab. ?) en 1306 et 470 à la fin du XVe siècle. Mais si Luxembourg peut-être, examinée isolément, Nancy ne peut être séparée, quant à la prise en compte des critères de centralité, de la petite localité voisine (sise à douze kilomètres) de Saint-Nicolas-de-Port, centre de pèlerinage et de foires qui complète ainsi la centralité, essentiellement politico-militaire et administrative de Nancy même⁴.
- 9 Dès 1083, le successeur de Sigefroy s'intitulait *comes Lucemburgensis* et le château de Luxembourg devint très tôt la principale résidence du prince, et la ville la capitale d'un état territorial (comté, puis duché à partir de 1354) considérable⁵. De ce fait, l'état luxembourgeois était lui aussi bilingue, francophone pour un bon tiers de son territoire.
- 10 Entre 1308 (avènement du comte Henri VII) et la fin du règne de Sigismond en 1437, les membres de la famille de Luxembourg détinrent pendant plus de quatre-vingts ans la couronne impériale ; ils devaient cette élection à ce qu'ils étaient également depuis 1310 rois de Bohême et leur famille exercera également la royauté en Hongrie au début du XVe siècle. Mais la chute de la dynastie fut alors brutale ; le duché de Luxembourg, engagé en 1441 par une branche cadette à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, intégra trois ans plus tard l'état flamand-bourguignon et suivit dès lors, jusqu'en 1831, les destinées de l'ensemble des Pays-Bas.

- 11 Le XVe siècle est marqué pour le duché de Lorraine par une mutation de même ampleur, et une ouverture considérable : par mariage et héritage, il s'agrandit en effet de son voisin oriental, le duché (comté avant 1354) de Bar – dont le territoire couvre en grande partie la moitié occidentale de l'actuelle région Lorraine – et passe aux mains d'une branche cadette des Valois, la dynastie française des Angevins. De ce fait, par les responsabilités politiques européennes de la nouvelle famille régnante (Anjou, Provence, royaume de Naples, Catalogne...), la Lorraine se trouve intégrée dans une construction territoriale vaste et fragile, mais qui lui ouvre pendant un demi-siècle des horizons européens, ce que manifeste aussitôt l'arrivée à Nancy de familles nobles ou bourgeoises d'origine angevine, provençale ou italienne.
- 12 C'est donc sur le double fond d'une affirmation progressive comme centre administratif et résidence princière d'un état territorial en construction, puis (dès le milieu du XIVe siècle pour le Luxembourg, le milieu du siècle suivant pour la Lorraine) de l'ouverture à une aventure politique aux dimensions européennes, que se place l'évolution des élites urbaines des deux villes, que l'on suivra ici à partir de la catégorie des familles échevinales, choisies à la fois parce que la cohérence du milieu et la relative similitude des institutions de part et d'autre de la limite politique et culturelle permettent les comparaisons entre les deux villes et parce que, dans les deux cas, les échevins occupent une position intermédiaire – car subordonnée aux grands officiers d'une cour appelée à être de plus en plus cosmopolite (Nancy) ou lointaine (Luxembourg) – mais significative de l'élite dirigeante proprement locale.

Les échevinages à Nancy et Luxembourg

- 13 Le premier texte portant mention de trois échevins de Luxembourg (*Thomas de Foro, Johannes Flandine, Gerardus Erfonis filius*) date de 1222 : le même Thomas de Foro et un certain Johanis de Foro, probablement son frère, sont à nouveau tous deux mentionnés comme échevins en 1238 et possesseurs d'une maison, sise sur ce marché (*forum*) d'où ils tirent leur nom⁶.
- 14 Mais, avant même qu'apparaissent le premier échevin et – indirectement par ce biais – la première allusion à l'échevinage, l'habitude s'était prise à la cour des comtes de Luxembourg, dès le troisième quart du XIIe siècle, d'associer des bourgeois de la ville, intitulés *cives* ou *burgenses*, comme co-témoins dans les actes comtaux : ainsi six bourgeois apparaissent dans une charte de 1176 et douze en 1182² ; or, les six noms de 1176 sont mentionnés, aux côtés de celui du cellérier comtal et du chambrier, comme étant « *et de domo comitis* »² ; par ailleurs, de ces six noms, quatre sont des noms que l'on rencontre aussi dans les traditions onomastiques de la famille comtale : à côté du très français Ludoycus et d'un Erpho, on trouve en effet les formes *Conradus*, *Heinricus*, *Hezelo* (hypocoristique de Henri) et *Herrmann*. Henri est le nom du comte régnant, quatrième de ce nom (1136-1196) ; Conrad, celui de son prédécesseur, second du nom (1129-1136) ; Herrmann a été porté par une branche cadette de la maison de Luxembourg, illustrée en particulier par l'anti-roi Hermann de Salm (1081-1088)⁷. Enfin, l'échevin Gérard de 1222 est dit fils d'Erfo, tandis qu'un autre *Ludowicus* occupe également l'un des sièges de l'échevinat en 1238².
- 15 Tous ces indices plaident fortement en faveur d'une certaine continuité sociologique entre le groupe des bourgeois témoins d'actes comtaux dans les années 1176-1182 et la

première génération connue d'échevins luxembourgeois ; ils permettent également de soupçonner une origine ministériale de ces premiers échevins...

- 16 Comme à Luxembourg, la documentation, quoique parcimonieuse, permet de connaître les noms d'une trentaine de personnages, membres plus ou moins proches de l'entourage ducal lorrain qui, entre 1063 et 1200, ont porté le nom « de Nancy » à titre de surnom toponymique et apparaissent, souvent à titre de témoins, dans les actes du prince. Mais c'est surtout à partir de la fin du XIII^e siècle que l'on peut voir les habitants de la petite ville participer activement à l'exercice de l'administration ducale, en occupant les postes de :
- prévôt de Nancy, titre apparu au milieu du XII^e siècle, en même temps que disparaissait celui d'avoué-châtelain, connu depuis 1063 : la fonction militaire cédait le pas à la fonction de gestion domaniale et administrative⁸ ;
 - « *Wardour* du sceau de la cour ducale de Nancy », fonction apparue en 1283 avec Jaquemin la Tartre, membre d'une famille de bourgeois nancéiens destinée à entrer en chevalerie et à accéder au bailliage dès les dernières années du XIII^e siècle⁹ ;
 - monétaire, receveur, cellérier, ou à titre de simples bourgeois, mais qui jouent un rôle de premier plan tel Jean le Jaloux, fondateur et co-protecteur avec le duc Ferry III du couvent des Dames prêcheuses¹⁰.
- 17 Il est notable qu'ici aucune continuité onomastique ne puisse être relevée, contrairement à ce qui se passait à Luxembourg entre les listes de Nancéiens témoins de chartes ducales aux XI^e et XII^e siècles et les notables nouveaux apparus à la fin du XIII^e siècle et dont plusieurs semblent originaires de la petite ville marchande voisine de Saint-Nicolas-de-Port ou en lien avec elle, ainsi les membres des familles Jaloux et Demanne ; bien au contraire, ces mentions subissent une éclipse totale entre les dernières années du XII^e siècle et la fin du siècle suivant ; faut-il incriminer le désastre de 1218 ?...¹¹.
- 18 Autre différence fondamentale avec Luxembourg, à Nancy les échevins n'apparaissent pas dans la documentation avant 1336. De plus, le statut juridique de la ville et le statut personnel de ses habitants ne sont pas clairs : en principe, ils sont régis par la charte d'affranchissement sur le modèle champenois de la Loi de Beaumont que le duc Ferry III aurait accordée aux Nancéiens en même temps qu'aux habitants des villes et bourgades voisines de Port, Lunéville, Gerbéviller et Amance entre 1251 et 1257. Mais pas plus à Port qu'à Nancy, il n'est fait aucune allusion par la suite à la Loi de Beaumont ; on n'y rencontre jamais non plus ces jurés élus caractéristiques des localités bénéficiant de ce type d'affranchissement...¹². En revanche, la « communauté » des habitants de Nancy est bien mentionnée dès 1292 (mais dans un texte « étranger »¹³) et de nouveau en 1336 (dans une source proprement nancéienne).
- 19 Il n'en demeure pas moins que c'est bien une organisation échevinale qui apparaît en 1336 avec une double responsabilité, judiciaire (tribunal de la haute-justice de Nancy et, très vite, second degré de juridiction pour toute la prévôté) et administrative (gestion de la ville), caractère commun à Nancy et à de nombreuses autres villes de « l'espace lotharingien » de part et d'autre de la limite des langues (Hainaut, Brabant)¹⁴.
- 20 L'apparition des échevins luxembourgeois est antérieure, on l'a vu (1222), à la charte de liberté accordée à la ville en 1244 par la comtesse Ermesinde ; ce dernier texte introduit cependant de nouvelles dispositions et reste la « charte fondamentale » des institutions urbaines pendant toute la période médiévale. La documentation luxembourgeoise nous offre une liste assez fournie d'échevins et de « juges urbains » (*Judex, Stadtrichter*). Cette

dernière fonction, annuelle, est réglementée par la charte de 1244 ; le juge urbain est choisi par les échevins, très souvent en leur sein, selon un modèle qui pourrait être celui de la charte de Bar-le-Duc (1234), capitale du comté voisin de Bar, entièrement francophone¹⁵, tout comme le comté de Namur qui semble avoir lui aussi influencé la charte luxembourgeoise ; les fonctions du *judex* sont judiciaires et de juridiction administrative ; il a son propre sceau¹⁶. Mais ses liens étroits avec le collège échevinal, tant en terme d'exercice de la fonction que de carrière¹⁷ et d'origine sociale, ne permettent pas de l'en distinguer ici. Au total, les listes établies par Michel Pauly comptent 134 noms de juges et échevins, dont 73 pour la période 1336-1499, celle qui permet la comparaison avec Nancy. La composition habituelle du collège des échevins luxembourgeois semble être de sept membres. La durée moyenne de leur mandat est longue, de l'ordre de quinze ans, avec une réduction notable pour la dernière période, celle du « régime bourguignon » après 1444 : entre dix et onze ans en moyenne.

- 21 Les 31 procès-verbaux des procès plaidés devant le « Chainge » (du nom du lieu de réunion des échevins nancéiens, au cœur de la ville, dans le quartier du Châtel, au plus près de la première résidence ducal, seul indice permettant de lancer l'hypothèse de l'existence du collège des échevins avant le transfert du palais en 1298) montrent que le nombre des échevins nancéiens mentionné par ces sources n'est jamais supérieur à cinq¹⁸. Nancy a également son maître échevin, mais dont trois seulement nous sont connus nommément, respectivement en 1342, 1344 et 1345 ; un sceau du maître échevin apparaît cependant en bas d'une charte de 1390 et quatre textes datés respectivement de 1386, 1404, 1435 et 1488 mentionnent les biens d'un maître échevin qui reste cependant anonyme et dont l'évocation pourrait être une simple habitude de localisation topographique. On peut donc légitimement conjecturer que la fonction, sans avoir disparu, a subi après 1360 une érosion de son prestige social, probable conséquence de « l'écrasement » du poste par la stature du bailli ducal, de plus en plus présent dans le fonctionnement de l'échevinage.
- 22 Nous connaissons mal la durée des fonctions¹⁹ et le mode de désignation des échevins nancéiens ; par comparaison, il est vraisemblable qu'ils étaient nommés par le duc, seigneur de la ville, et renouvelés plusieurs années de suite : plus de vingt ans pour Jean Bazin (1361-1384), trente ans pour Jean Bourxette (1380-1410) ; la fonction n'était cependant pas viagère, puisque Jean Ballay, encore vivant en 1427, était qualifié « jadis échevin » l'année précédente²⁰. Les listes que nous avons pu dresser²¹ nous font connaître 43 échevins et trois maîtres-échevins pour la période 1336-1500. Il n'y a à Nancy ni « juge urbain », ni maire : cette dernière fonction a disparu au milieu du XIIe siècle, absorbée par celle de prévôt ducal, officier que l'on voit habituellement présider les délibérations du tribunal échevinal comme de l'assemblée de la communauté des habitants. Aussi peut-on considérer, à côté de la liste des échevins, celle des 48 prévôts connus pour la période 1244-1500, dont 43 depuis 1336. Plusieurs prévôts ont d'ailleurs été échevins avant ou après leur charge prévôtale²² et les familles Moitret, des Moines, Bezange, Fritheman... ont fourni à la fois prévôts et échevins au cours du XVe siècle. Au total, les sources nancéiennes livrent 89 personnages de 1244 à 1499 – prévôts et échevins – dont 83 après 1336.

Sources et méthodes

- 23 Pour Nancy, on ne dispose d'aucune source d'archives municipales pour la période médiévale ; en revanche, les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle abritent les riches fonds des établissements ecclésiastiques nancéiens : prieuré Notre-Dame (fondé fin XIe siècle), abbaye cistercienne de Clairlieu (milieu XIIe), couvent des Daines prêcheuses (fondé fin XIIIe siècle), collégiale Saint-Georges (fondée en 1339) ; surtout, on y trouve le fonds constitué par les layettes du « Trésor des chartes », c'est-à-dire les archives des anciens duchés de Lorraine et de Bar, état indépendant jusqu'en 1766. La faiblesse des archives proprement nancéienne oblige également à élargir le champ aux fonds concernant les localités voisines : prieuré de Saint-Nicolas-de-Port, établissements ecclésiastiques toulois et lunévillois, archives ducales concernant Pont-à-Mousson. L'inconvénient primitif se retourne ainsi en avantage méthodologique, puisqu'il invite aux comparaisons et à la découverte de relations familiales et matérielles entre les élites urbaines de ces cinq villes moyennes, complémentaires sur le plan des fonctions (une ville épiscopale, une résidence ducale, une ville de pèlerinage et de foire, deux villes-carrefour) et regroupées en réseau dans un espace limité²³. L'une des problématiques applicables au cas nancéien est en effet celle du degré d'insertion des relations sociales des élites urbaines nancéiennes dans ce réseau de complémentarité fonctionnelle.
- 24 Pour étudier Luxembourg, Michel Pauly disposait, outre d'archives de la ville de Luxembourg (en particulier les comptes de la Baumaîtrise à partir de 1388), de plusieurs fonds ecclésiastiques (abbaye de Munster et de Bonnevoie, couvent des Dominicains et commanderie des Teutoniques...) conservés aux Archives de l'État à Luxembourg, des comptes des receveurs et cellériers de Luxembourg (à partir de 1380), conservés aux Archives générales du royaume de Belgique à Bruxelles.
- 25 La première étape pour les deux champs d'étude consiste naturellement dans un préliminaire généalogique permettant la reconstitution des lignages à partir d'une information fragmentaire et dispersée. Au terme de « patriciat », M. Pauly a préféré l'expression, plus neutre en allemand de « couche sociale dirigeante » (*Führungsschicht*), dans laquelle il dénombre 70 familles ayant effectivement participé au gouvernement urbain ; Michel Pauly a systématiquement utilisé les éléments à sa disposition pour donner, sous forme de tableaux et de cartes, pour chacun des échevins luxembourgeois, les moyens de le replacer dans le temps et l'espace grâce à :
- sa généalogie patrilinéaire ;
 - ses degrés de parenté ou d'alliance avec d'autres échevins, jusque respectivement aux 2e et 3e degrés, et la parenté de l'échevin avec des membres de l'élite cléricale ;
 - le *cursus honorum* de l'échevin, avant ou après son échevinage, la présence de l'échevin dans d'autres échevinages (Bastogne, Remisch, Echternach, cinq cas de 1350 à la fin du XVe siècle²⁴), l'implication de l'échevin dans l'administration comtale-ducale luxembourgeoise ;
 - les possessions foncières et les biens mobiliers, l'implication dans le marché du crédit et dans l'activité commerciale (en particulier pour le vin) ;
 - les signes de considération et de rayonnement social (sceau, titres, fondations religieuses).
- 26 Pour Nancy, une telle grille est également utilisable, bien que moins bien documentée et sur une période moins longue. On y ajoutera la recherche systématique de

l'implication des 38 familles échevinales nanciennes (une soixantaine au total, si l'on tient compte des prévôts) dans la relation ville-campagne et dans les relations entre les divers éléments du « complexe urbain » de la Lorraine centrale tel que défini plus haut. Enfin, une attention particulière a été accordée aux échevins « d'origine étrangère » et à la signification de leur entrée en échevinage par rapport aux évolutions du contexte politique lorrain. Les données rassemblées par Michel Pauly devraient permettre ensuite de comparer sur ce point avec la situation luxembourgeoise et aussi la capacité des deux échevinages à assumer le caractère bilingue et biculturel des deux duchés...

Juges urbains et échevins luxembourgeois

- 27 Si, en moyenne, les échevins, dont les origines se trouvent dans la ministérialité comtale, restent en charge pendant un peu plus de quinze ans, ce temps a tendance à s'allonger au XIV^e siècle, probablement en raison du recrutement d'hommes plus jeunes. Dans la période bourguignonne, l'expérience semble plus prisée, puisque bon nombre des échevins ont alors participé antérieurement à l'administration urbaine (receveurs, Baumeister, juge des vins, etc.).
- 28 Les familles échevinales se consolident par le réseau des mariages, surtout au XIII^e siècle (65 % sont apparentées dans le cadre de 27 familles). L'ouverture est plus grande par la suite. Cependant 27 familles fournissent 77 échevins sur le total des 135 personnages recensés. Une majorité d'échevins sont parents d'échevins jusqu'au second degré inclus : de 53 % (1222-1336) à 64 % (1336-1444) ; de 39 % (première période) à 55 % (seconde période) sont alliés jusqu'au troisième degré ; mais ces chiffres baissent après 1444 : respectivement 35 % (parents) et 38 % (alliés).
- 29 L'aspiration à la noblesse, souvent réalisée par l'accession à des canonicats et le service de cour, de plus en plus prisé au XV^e siècle (l'échevinage devenant une étape) restent les ambitions de cette élite urbaine qui ne tombe cependant pas dans l'oisiveté de la rente foncière et s'investit dans les activités commerciales (le vin en particulier).
- 30 Après s'être recruté essentiellement dans la ministérialité comtale jusque dans les années 1270, le collège échevinal opère entre 1270 et 1300 la fusion sociale des ministériaux et des bourgeois, dont les fils cadets ou les frères entrent dans le haut clergé et la chevalerie ; dans la première moitié du XIV^e siècle, commence la reconversion vers la richesse foncière et la rente, les spéculations financières et le crédit. Le nombre des familles chute après le milieu du siècle (effet de la peste ?), tandis que quelques maîtres de métiers accèdent à la magistrature. La période bourguignonne voit s'opérer un plus grand renouvellement du corps et une ouverture vers le commerce, le transport et l'hôtellerie, tandis que les meilleurs sont attirés par les charges de cour...

Prévôts et échevins nanciens, étude sociale (1336-1499)

- 31 Tous les prévôts nanciens ne sont pas d'origine ou de carrière antérieure locale : Jean Kaheys de Lupcourt, mentionné comme ancien prévôt de Nancy en 1380, était maire du Vennois en 1373 et nous le savons possessionné à Gérardcourt²⁵. Le prévôt Richier (1345-1346) avait pour frère un certain Rollon de Metz, mais il avait épousé Arembourg,

filie de Gérard Chaternel de Nancy²⁶. Le cas de Jean Lowyon, mentionné comme prévôt de Nancy de 1340 à mars 1345 est plus complexe : il est en effet maître échevin de Port en 1334 et simple échevin de cette ville, voisine et complémentaire de Nancy, en 1340, 1346 et 1354 ; sa fonction de prévôt de Nancy n'est donc pas incompatible avec celle d'échevin portais, puisqu'il est mentionné à titre de prévôt parmi les échevins de Port par le document de 1340 ; du coup, sa désignation onomastique elle-même est double : tantôt les textes le nomment « Jean Loywyon de Nancy », tantôt « Lowyon de Port » ; sa fortune foncière, modeste, mais bien réelle, est assise sur les deux villes : maison et grange à Port, maison à Nancy, terres au ban de Saint-Dizier (village voisin au Nord et dans la paroisse de Nancy) ; il entretient des relations privilégiées avec la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Laxou (autre village voisin, de la même paroisse, à l'Ouest de Nancy) dont il prend à cens les biens dans le Vermois et à Laneuveville²⁷.

- 32 Trois maîtres échevins nancéiens nous sont connus pour le XIV^e siècle : de Jean de Combourg (me. en 1342), nous ne savons rien de plus ; Jean Léquembaul (prevôt en 1343, me. en 1345, + en 1361) devait être nancéien puisque possessionné à Saint-Dizier et Laneuveville ; Jean de Vitrimont, prévôt avant 1338 et mentionné comme maître échevin de Nancy de 1344 à 1360, fils de Conrad de Vitrimont, est possessionné à la fois à Lunéville (biens paternels ? Vitrimont se trouve à cinq kilomètres de cette localité, sur la route de Saint-Nicolas), dans les vignobles du Toulinois et à Neufchâteau ; dans cette dernière ville, il possède la maison, sise devant l'église Notre-Dame, *ubi ligures commorantur* (1338) ; bienfaiteur de la collégiale Saint-Georges (fondée par le duc Raoul, 1329-1346), il est également le fondateur, avec son épouse Catherine, fille de Vivien de Vaucouleurs, d'une chapelle Saint-Georges et Sainte-Madeleine au prieuré Notre-Dame de Nancy ; sa dévotion envers saint Georges est donc un signe d'attachement à la dynastie ducale²⁸.
- 33 Les simples échevins nancéiens paraissent d'origine plus modeste que leurs homologues luxembourgeois : sur les trente échevins connus pour le siècle 1360-1460, la moitié sont de milieu artisanal ; on rencontre ainsi deux parementiers (fin XIV^e siècle et 1438-1444) et un autre échevin fils de parementier (1417-1423), un tanneur, un pelletier (1425-1449), un fils de chandelier (milieu XIV^e siècle), un drapier (1435-1438), trois mescliers – bouchers – (1384, 1417 et 1423), un échevin père d'un mesclier (milieu XIV^e siècle ?), un boulanger (1368), un forgeron (1446-1451) et un échevin fils de forgeron (1425-1439) ; en revanche, Hanus Laweline de Metz, demeurant à Nancy, tisserand, puis mercier et échevin de 1446 à 1449 semble d'une fortune et d'une position sociale plus élevée que manifestent en particulier les nombreuses acquisitions de terres et de droits réalisées à Maixe et Serre dans les années 1433 à 1458 et organisées par lui en gagnage ; la fondation d'une chapelle en l'église paroissiale Saint-Evre de Nancy ; enfin, son défi personnel envoyé à la cité de Metz le 27 juin 1429, à la suite du conflit entre le duc de Lorraine Charles II et la cité mosellane²⁹...
- 34 L'autre origine possible est en effet le service du prince : les cas des maîtres échevins et prévôts Jean Léquembaul et Jean de Vitrimont ont déjà été évoqués. Jacquemin Demanne (échevin 1344-1348) appartient à une famille illustrée par un monnayer et un receveur ducal. Le mariage avec des familles échevinales ou prévôtales est recherché comme un moyen d'intégration par des immigrants ; ainsi, le personnage nommé « le grand Aubert Pyévant de Buceglière », dit aussi « le grand Aubert d'Ormes le Lombard » a épousé la sœur du prévôt nancéien Louis, tandis que son frère Dreu de Biécourt est

devenu par la faveur ducale chanoine de la collégiale Saint-Georges et l'un des premiers secrétaires ducaux mentionné par nos textes...

- 35 Le phénomène se renforce à la fin de la période : Jean et Thomas Moitret, le père et le fils, se sont succédés à l'échevinage au milieu du XVe siècle. Jean I Frithemant après avoir été échevin (1448-51) poursuit son ascension comme prévôt (1468) ; le même cursus attend Jean II, son fils ou son neveu, dans les années 1480-86. Poiresson de Bezange a été tabellion ducal à Nancy de 1454 à 1487, avant d'accéder à l'échevinage (1485-1490) ; deux autres membres de cette famille occupent des places d'officiers dans l'administration ducale, Poiresson de Bezange comme prévôt de Nancy (1477) et Jean comme lieutenant du bailli (1471-1478). Jean des Moines, échevin de 1425 à 1439, devient prévôt en 1441, puis occupe les fonctions de maître de la monnaie de 1466 à 1473 ; Jacquemin des Moines est tabellion en 1435 ; son parent Fourquignon est à son tour prévôt en 1445 et 1447 et Georges des Moines est, dans les années 1475 à 1519 successivement secrétaire ducal, receveur général et auditeur à la chambre des Comptes. Plus modestement, Warin le mercier est échevin de 1460 à 1467, prévôt en 1471, tabellion de 1485 à 1491, ce qui prouve que le cursus n'est pas fixe...
- 36 Les arrêts du tribunal échevinal du Change nommant les échevins par ordre strict d'ancienneté dans la fonction, la distribution n'est pas fixe par siège et les échevins de différentes origines, sociales ou de cursus, ne sont pas ségrégués. Cependant, il ne nous est guère apparu de phénomène d'alliance matrimoniale entre les deux types d'échevins à la même époque. Il semble donc que ce soit plutôt par glissement de l'artisanat au service du prince au sein du même lignage que s'opère l'évolution.
- 37 Quelques échevins ou autres membres de la strate dirigeante urbaine ont connu au XVe siècle une notabilité suffisante pour que leur nom serve à désigner des rues de la ville, parfois assez longtemps après leur échevinage ; c'est le cas de Willaume Bazin (échevin, 1416-1423) dont la rue est mentionnée en 1456, où la rue Callebray, du nom du prévôt du même nom (1435)³⁰.
- 38 On notera également le tropisme exercé par le bâtiment même du Tribunal échevinal du Change, sur le place du Châtel, sur la résidence de nombre de familles échevinales : on y trouve ainsi la demeure du maître échevin au XIVE siècle, voisine de celle du prévôt Didier Collet du Chainge ; un siècle plus tard, les échevins Thomas Moitret, Jean Priney, Jean Varlet le parentier et Jean Ballay résident également dans ce quartier du Change, à deux pas de la halle et de l'église paroissiale Saint-Evre. Malgré la petite taille de la ville, des regroupements socio-topographiques s'opèrent donc et le Change apparaît – avec les abords immédiats du Palais et le Bourget – comme l'un des trois pôles de rassemblement des élites urbaines, échevins, officiers ducaux, nobles et anoblis confondus...³¹.
- 39 Plusieurs de ces familles échevinales mettent en évidence les liens qu'entretient la résidence et capitale ducale avec les villes voisines qui forment avec elles ce « complexe de villes moyennes » de la Lorraine centrale : au milieu du XIVE siècle, l'échevin nancéien Poincignon est donné comme frère de Louis de Rosières-aux-Salines, prévôt de Nancy ; la famille nancéienne Demane (monnayeurs et receveurs ducaux) est d'abord représentée vers 1335 par un échevin de Port³² ; il a été rappelé plus haut les liens de Jean de Vitrimont, prévôt avant 1338 et mentionné comme maître échevin de Nancy de 1344 à 1360, avec Lunéville, les vignobles du Toulinois et Neufchâteau ; au siècle suivant les exemples se multiplient : Hanus Laweline vient de Metz, Jean Brehardon, prévôt de la ville ducale en 1431-1441 devient ensuite maître échevin de la cité épiscopale voisine

de Toul en 1456 ; le fils et le petit-fils de Thomas Moitret (prévôt en 1427, échevin en 1454-1470) seront citoyens de Toul et y exerceront la profession marchande...

- 40 Les acquisitions de terre montrent combien Nancy diffère de Luxembourg : dans le second cas, on est en face du schéma classique de l'investissement bourgeois à la campagne dans un rayon assez régulier de 25 km, avec présence prédominante dans le vignoble : Luxembourg illustre en la matière le primat de l'économico-social, Nancy au contraire, le primat du politique : les acquisitions foncières des bourgeois nancéiens, réalisées sur un espace plus restreint – le long de la vallée de la Meurthe, de Lunéville au sud au confluent avec la Moselle au nord, sur une quarantaine de kilomètres – ont pour principale caractéristique d'accompagner la politique de « desserrement territorial » menée par les ducs afin de dégager leur capitale du voisinage de princes adverses géographiquement trop proches (évêques de Toul et de Metz, comtes de Bar et de Vaudémont)³³.

Conclusions

- 41 Une soixantaine de familles sont concernées à Nancy pour 70 à Luxembourg ; compte tenu de la différence démographique (et aussi du nombre supérieur d'échevins concernés : sept sièges à Luxembourg pour cinq à Nancy), on peut parler d'un poids relatif plus fort de l'échevinage dans la structure sociale de la capitale des ducs de Lorraine ; un calcul probabiliste sommaire montrerait qu'à Nancy vers 1400, presque tout le monde est parent ou allié d'échevin !
- 42 Or, nous nous sommes limités ici au « milieu dirigeant municipal » ; quels étaient ses rapports avec la cour, avec les grands officiers d'administration de l'une et l'autre des deux principautés ? On note à Nancy peu de rapports de parenté ou d'alliance entre familles échevinales et baillivales ; et quand apparaît au sein d'un lignage une zone de recouvrement entre ces deux champs, c'est au niveau de la fonction prévôtale.
- 43 Les échevins nancéiens paraissent beaucoup plus modestes, mais aussi plus limités à la région nancéienne et aux institutions ducales (y compris religieuses). Le rayon de recrutement des échevins luxembourgeois est plus étendu (Bastogne, Echternach, Remisch ; mais ces doubles échevinages ne concernent que cinq cas³⁴). Le recrutement des échevins nancéiens reflète bien d'une part la domination par la ville de sa campagne proche (rayon de quinze kilomètres, ce qui a pour Nancy une signification politique précise et de forte valeur) et d'autre part son fonctionnement en réseau avec ses « voisines complémentaires » (Saint-Nicolas-de-Port, Toul, Lunéville, Rosières)...
- 44 On ne rencontre pratiquement pas de germanophone parmi les échevins nancéiens (si ce n'est peut-être la famille Fritheman ?) ; en revanche, plusieurs échevins francophones sont présents à Luxembourg. Or, nous le savons, on assiste à la fin du XIVe siècle et au début du XVe à une « poussée de germanophonie » à la cour des ducs, dont deux – Jean Ier (1346-1390) et Charles II (1390-1431) – ont épousé des princesses allemandes. Cette présence plus forte des germanophones se manifeste aussi dans la population urbaine en général et parmi les officiers supérieurs d'origine noble (Guermange, Wisse...) ; en revanche, la tendance épargne la prévôté et Péchevinage. Probablement faut-il voir là l'effet des responsabilités du Change comme tribunal d'appel du bailliage de Nancy : le bailliage est entièrement francophone (il y a par ailleurs un « bailliage d'Allemagne ») et les échevins nancéiens doivent avoir la

connaissance du droit et des procédures de la partie francophone du duché : ici, l'institutionnel et le politique se révèlent un passage obligé qui contraint le social...

45 Enfin, si à Luxembourg l'intégration précoce dans une vaste constellation de territoires princiers a écarté en partie les classes dirigeantes en résidence urbaine, par l'éloignement de la cour et de ses grands officiers, à Nancy au contraire, la fonction de capitale s'exerce de façon ininterrompue, même en l'absence provisoire du prince, grâce au rôle du conseil, sorte de régence collégiale³⁵ ; d'où la coexistence dans la ville de deux couches dirigeantes qu'il convient de distinguer, même dans le cas d'une petite ville et d'une société urbaine de faible ampleur démographique :

- couche dirigeante « en ville » (conseil, bailli, receveur général et autres grands officiers...) marquée à Nancy par un bilinguisme partiel ;
- couche dirigeante « de la ville », municipale ou locale (échevinage et prévôté), purement francophone à Nancy.

NOTES

1. Les deux villes sont situées à 120 kilomètres l'une de l'autre ; nous n'avons aucune attestation de relations « sociales » entre elles pendant la période médiévale ; aucun immigrant de l'une dans l'autre n'est mentionné dans les sources.
2. Publications de la Section Historique de l'institut Grand-ducal de Luxembourg, t. 107. Compte rendu en français d'Odile Kammerer dans *Francia*, 21/1 (1994), p. 362-364.
3. Société Thierry Alix, association de soutien aux archives publiques de Lorraine.
4. A. Girardot, Saint-Nicolas, Nancy, Lunéville : étude d'un pôle économique de la Lorraine à la fin du Moyen Âge, dans : *Saint-Nicolas*, Actes du symposium international 1985, Dombasles, 1988, p. 47-55.
5. Le Luxembourg de la fin du Moyen Âge recouvrait l'actuel Grand-duché, la province belge du même nom, mais débordait aussi sur des localités actuellement françaises (Thionville, Montmédy, Marville) et allemandes (Bitburg), touchant ainsi pratiquement aux portes de Metz et de Trèves.
6. Michel Pauly, *op cit.*, p. 29-30, 424 et suiv. (liste) et 435 (tableau). *Camille Wam-Pach, Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischer Zeit*, Luxembours 1935-1955, t. I, n° 492, 494 et 502 ; t. II, n° 333. C'est ce même marché qui est appelé *in novo foro* en 1166 (la charte évoque l'église Saint-Nicolas sise « sur le nouveau marché »). Cf. Michel Margue et Michel Pauly, Saint-Michel et le premier siècle de la ville de Luxembourg, dans : *Hemecht*, 39 (1987), p. 5-83.
7. M. Parisse, *La noblesse lorraine, XIe-XIIIe siècles*, Thèse d'État, Université de Nancy II, 1975, Lille III-Paris 1976, t. II, tableaux généalogiques, E 3 et 8.
8. M. Parisse, comme note précédente, 1.1, p. 626 et suiv.
9. J.-L. Fray, *Nancy-le-Duc*, p. 44. Jaquemin La Tartre est qualifié de bourgeois de Nancy en 1291. La famille, outre ses responsabilités dans l'administration ducale a joué le rôle de prêteur et d'intermédiaire financier au profit des ducs Ferry III, Thiébaud II et Ferry IV dans le premier quart du XIVe siècle (J.-L. Fray, « Les La Tartre, financiers et baillis des ducs de Lorraine à Nancy (vers 1270-milieu du XIVe siècle) », dans : Fr. Burgard, A. Haverkamp, Fr. Irsigler et W. Reichert,

Hochfinanz im spätmittelalterlichen Reich, 1150-1500, Trèves, 1996 (= *Trierer Historische Forschungen*, 31), p. 209-218.

10. Jean le Jaloux est mentionné comme bourgeois de Nancy en 1300 (J.-L. Fray, *Nancy-le-Duc*, p. 43).

11. En 1218, les troupes des comtes de Bar et de Champagne, alliés de l'empereur Frédéric II, prennent et brûlent Nancy.

12. Alors même qu'un texte de 1257 mentionne le maire, les jurés et la communauté de Lunéville.

13. Missive du doyen de Besançon et du prieur de Saint-Paul de Besançon, conservateurs apostoliques des droits de l'abbaye de Remiremont (Jean de Pange, *Catalogue des actes de Ferry III, duc de Lorraine (1251-1303)*, Paris 1930, n° 1056).

14. R. Byl, *Les juridictions scabinales du duché de Brabant des origines au milieu du XV^e siècle*, Bruxelles 1965.

15. À Bar-le-Duc, les échevins, nommés par le comte, choisissent le maire. Discussion sur les modèles possibles de la charte luxembourgeoise dans M. Pauly, *op. cit.*, p. 48-54.

16. M. Pauly, *op. cit.*, p. 19- 24.

17. Jusqu'en 1443, les juges sont presque tous d'anciens échevins ; avec le régime bourguignon, le lien entre les deux institutions se distend (M. Pauly, *loc. cit.*).

18. Dans cinq cas, quatre échevins seulement sont nommément désignés, dans trois cas deux d'entre eux seulement. Voir le tableau des « Procès antérieurs à 1500 devant les échevins de Nancy » dans : J.-L. Fray, *Nancy-le-Duc*, p. 146-149.

19. Les sources disponibles – plus réduites qu'à Luxembourg – montrent une durée moyenne connue de la charge de six à sept ans pour l'ensemble des 44 échevins connus de 1336 à 1490, mais de plus de huit ans pour la période 1390-1490, la mieux documentée ; ce dernier élément doit rendre prudente toute tentative comparative sur ce point.

20. J.-L. Fray, *Nancy-le-Duc*, p. 142-144.

21. Tableau « Collège des échevins de Nancy (1340- 1490) », *ibidem*, p. 323-324.

22. Ainsi Jean de Vitrimont, prévôt avant 1338, maître échevin en 1344, 1348, simple échevin en 1349, maître-échevin en 1360 ; Jean Léquembaul, prévôt en 1343 et maître-échevin en 1345 ; Thomas Moitret, prévôt en 1437, mentionné comme échevin de 1454 à 1470 ; Warin le Mercier, échevin de 1460 à 1467, prévôt en 1471 ; Jean Fritheman, échevin 1480-1483, prévôt 1483-1486).

23. 20 km séparent Toul de Nancy, 12 km Nancy de Saint-Nicolas-de-Port, 17 km Saint-Nicolas de Lunéville ; Pont-à-Mousson est sise à 30 km au Nord de Nancy et à même distance de Toul ; De Pont-à-Mousson, la plus septentrionale de ces cinq villes, à Lunéville, la plus orientale, on compte 65 km et de Lunéville à Toul, la plus occidentale, 55 km.

24. Remisch est sis à 25 km de Luxembourg, Echternach à 35 km, Bastogne à 65.

25. Archives de Meurthe-et-Moselle et des anciens duchés de Lorraine et de Bar, Nancy (ci-dessous abrégé : AD. MM.), G 405 et 410.

26. Bibliothèque Municipale de Nancy, ms. 359 (605) (Cartulaire de la collégiale Saint-Georges de Nancy), P 25 r° et 25 v°.

27. AD. MM., B 880, n° 98 [« Lowyon de Port, prévôt de N. », oct. 1344], G 359 [« Jean de N., dit Lowyon », juillet 1343 ; « le prévôt Jean de N », mars 1344 (n. st.)], G 378 [« Lowyons jadis prévôt de Nancy, échevin de Port »], G 451, H 2687 [« Lowyons, maître-éch. de P., mai 1334 » ; « le prévôt L. », juin 1340], H 2691 [« le prévôt L », déc. 1340], H 3117 [« L. de P., prévôt de N », janv. 1343 (n. st.)] ; Paris, B.N., Collection de Lorraine, t. 49, n° 9 [« L., prévôt de N », mars 1345 (n. st.)].

28. AD. MM., B 793, n° 30 (1344), G 380 (1369), G 404 (1349), G 405 (1338) ; cartulaire de Saint-Georges (comme note 28), P 69 r° (1348) et 70 r° (1360).

29. AD. MM., G 410 (acquêts) et Dom J. François et Dom N. Tabouillot, *Histoire de Metz...*, t. V, p. 133 (défi).

30. AD. MM., B 821, n° 51 (Bazin) et G 614, P 7 (Callebray) ; on connaît également la rue Colin le Gruier (1351-1359), devant la halle, en 1385 (G 359), la « rue la fontaine le bailli » en 1369, près de

la place Saint-Evre, rappelant le bailli Simonin (1352-3 et 1364) (AC. Metz, Salis 123) et la « rue Monseigneur Renaud de Nancy » (1340 et 1424 : G 360), rappelant ces baillides années 1329-30. Les habitudes germaniques régissant la dénomination des rues ne permettent pas de rencontrer l'équivalent à Luxembourg.

31. Voir le plan de répartition des hôtels nobles et demeures d'annoblis dans la seconde moitié du XV^e siècle dans : J.-L. Fray, *Nancy-le-Duc*, p. 288.

32. Simonin Demanne est échevin de Port en 1334 (AD. MM., H 2687).

33. Sur cette politique, J.-L. Fray, *Nancy-le-Duc*, p. 26-51.

34. Gobel, échevin de Remisch et prévôt de Luxembourg devenant échevin de Luxembourg, son fils le remplace comme échevin de Rémisch (1350) ; Johann Franck (échevin de L., 1385-1432) est aussi échevin d'Echtemach ; Clais Bowemeister (1461-1472) et Johann Bowemeister II (1489- 1492) viennent de Remisch ; Johann Hoffnagel (1493-1503) de Bastogne : M. Pauly, *op. cit.*.

35. J.-L. Fray, *Nancy-le-Duc*, p. 233-238.

INDEX

Index chronologique : XIV^e siècle, XV^e siècle

Index géographique : Nancy-le-Duc, Luxembourg

Thèmes : échevinage, juge urbain, prévôté, fonction municipale

AUTEUR

JEAN-LUC FRAY

Maître de Conférences en Histoire du Moyen Âge, Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés, Université Blaise-Pascal-Clermont II